

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2062

2 octobre 2010

SOMMAIRE

ACF II Investment S.à r.l.	98963	Luxembourg Marine Services S.A.	98960
Alana Properties S.à r.l.	98965	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.	98957
ALF Participations S.A.	98964	S.G.A. Services S.A.	98930
Approche	98964	SHCO 13 S.à r.l.	98933
Approche	98964	SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l.	98933
Archipolis S.A.	98932	Stardust Investment S.A.	98931
Artvalue.Com	98965	Sterwen S.A.	98939
Artvalue.Com	98964	Talos International S.A.	98932
ASF II Euro Mountain	98965	TeamSystem Luxco Participation I	98932
Axapem S.à r.l.	98975	Tetra International S.A.	98933
Bonnefont S. à r.l.	98975	Tetra International S.A.	98938
Cars-Tuning-Lease	98958	Tetra International S.A.	98938
Century Investments S.A.	98976	Tetra International S.A.	98938
Chemical Engineering S.A.	98930	Tetra International S.A.	98938
Cidron Silicon S.à r.l.	98961	Tourismia	98939
Crystal Pumpkin S.A.	98966	Transalu S.A.	98939
E.F.G. S.A.	98941	Trief Corporation S.A.	98941
Financière C S.A.	98976	Triton III No. 6 S.à r.l.	98938
Financière E2 S.à r.l.	98954	Trustconsult Luxembourg S.A.	98941
Financière E S.A.	98976	U4 Luxembourg	98942
Financière Figaro S.à r.l.	98954	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	98944
Foncière de Pantin	98975	Value Capital Partners SA-SPF	98944
Global Wood International Holding S.à r.l.	98964	Vanbreda Risk & Benefits	98954
HealthPoint (Luxembourg) II, S.à r.l.	98960	Velio International Holding S.A.	98958
HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l.	98959	Wally Yachts S.A.	98954
HOBO SA	98963	WA Property Management Holding S.à r.l.	98956
ING Investment Management Luxem- bourg S.A.	98976	Werby S.A.	98957
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	98958	Werby S.A.	98957
		Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	98956
		World Helicopters S.à r.l.	98956

S.G.A. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.118.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111701/10.

(100126568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Chemical Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.021.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LWM CORPORATE SERVICES LIMITED., a company having its registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong (the "Principal"),

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on August 5th, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. CHEMICAL ENGINEERING S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 109021, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg), under the name of UNLIMITED SKY S.A., on June 29th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1220 on November 17th, 2005. The articles of incorporation were amended by a deed on February 22nd 2006, published in the Mémorial C number 1097 of June 7th, 2006.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one three hundred and ten Euros (310 EUR), all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, (le «Mandant»),

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 5 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CHEMICAL ENGINEERING S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 109021 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), sous la dénomination de UNLIMITED SKY S.A., en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1220 du 17 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1097 du 7 juin 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande de la partie comparante, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version en langue française et sur décision de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2010. LAC/2010/36142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112041/87.

(100127191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Stardust Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.871.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010111713/12.

(100126632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

TeamSystem Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

—
Par résolutions signées en date du 31 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Colato, avec adresse au 112, Barrowgate Road, W4 4QP Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 14 juillet 2010

2. nomination d'Ivano Sessa, avec adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111716/15.

(100126340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Archipolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.887.

—
Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2010 que:

1) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

MAQUET Mathis

PICARD Marc

ZIGRAND Armand

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

2) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.

Le mandat du commissaire est confié à la société Autonome de Révision avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ARCHIPOLIS SA

ELSEN Gust / BECK Frank

Référence de publication: 2010113290/27.

(100127519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Talos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.637.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010111718/11.

(100126110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Tetra International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010111719/10.

(100126312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 13 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.527.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SSP Resources L.P., a limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under the number QH-41326;

duly represented by Me Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The pre-mentioned SSP Resources L.P. is the Sole Member (the "Sole Member") of the company SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l. (previously SHCO 13 S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under the number B 149 527, incorporated by a deed received on November 10, 2009 by M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2504 of December 23, 2009 (hereafter the "Company").

The articles of association were amended by a deed received by the undersigned notary on July 7, 2010, not yet published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Member of the Company is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's corporate capital by an amount of three hundred and fifteen United States Dollars (USD 315.-) by the issue of three hundred and fifteen (315) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
2. Issuance of three hundred and fifteen (315) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares;
3. Subscription and payment of the newly issued three hundred and fifteen (315) shares with a share premium of twenty-two million three hundred forty thousand and six hundred eighty-five United States Dollars (USD 22,340,685.-);
4. Renaming and re-classing of the existing fifteen thousand six hundred eighty-five (15,685) shares and of the newly issued three hundred and fifteen (315) into ten (10) classes of alphabet shares;
5. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;
6. Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company;
7. Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and fifteen United States Dollars (USD 315) taking it from its present amount of fifteen thousand six hundred eighty-five

United States Dollars (USD 15,685.-), to the amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000) by the issue of three hundred and fifteen (315) shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue three hundred and fifteen (315) shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Shaohui ZHANG, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for the three hundred and fifteen (315) newly issued shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each together with the payment of share premium of twenty-two million three hundred forty thousand and six hundred eighty-five United States Dollars (USD 22,340,685.-).

The payment in full for such shares and share premium was made by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable amounting to twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000.-) held by the Sole Member towards the Company (the "Receivable").

It results:

- from the interim accounts of the Company dated July 30, 2010 that the Sole Member currently holds a receivable towards the Company in an amount of twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000.-) (the "Interim Accounts").

- from a valuation report dated July 30, 2010 which has been issued by the management of the Sole Member, (the "Valuation Report") that the value of the Receivable is twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000.-).

The Interim Accounts and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Member resolved to rename and re-class the existing fifteen thousand six hundred eighty-five (15,685) shares and the newly issued three hundred and fifteen (315) shares into ten (10) classes of alphabet shares (the "Shares") as follows:

- one thousand six hundred (1,600) class A shares (the "Class A Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class B shares (the "Class B Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class C shares (the "Class C Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class D shares (the "Class D Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class E shares (the "Class E Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class F shares (the "Class F Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class G shares (the "Class G Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class H shares (the "Class H Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class I shares (the "Class I Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class J shares (the "Class J Shares").

Fourth resolution

The Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at USD 16,000.- (sixteen thousand United States Dollars) represented by ten (10) classes of alphabet shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) as follows:

- one thousand six hundred (1,600) class A shares (the "Class A Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class B shares (the "Class B Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class C shares (the "Class C Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class D shares (the "Class D Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class E shares (the "Class E Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class F shares (the "Class F Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class G shares (the "Class G Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class H shares (the "Class H Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class I shares (the "Class I Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class J shares (the "Class J Shares").

Fifth resolution

The Sole Member resolved to add a third paragraph to article 9 of the articles of association of the Company having the following content:

“The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- A whole class of shares has to be redeemed.
- The redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- The Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of members on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of corporate capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits (“P”) (i) less any losses including carried forward losses (“L”) (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves (“SR”) less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination (“LR”). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$.
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SSP Resources L.P., un “limited partnership” constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands inscrites au “Registrar of Exempted Limited Partnership” des Iles Cayman sous le numéro QH-41326;

ici représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La pré-mentionnée SSP Resources L.P. est l’associé unique (l’ “Associé Unique”) de la société SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l. (anciennement SHCO 13 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149527, constituée en date du 10 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2504 du 23 décembre 2009 (ci-après la “Société”).

Les statuts ont été amendés par acte du notaire instrumentant en date du 7 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire de l’Associé Unique est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d’un montant de trois cent quinze Dollars Américains (USD 315,-) par l’émission de trois cent quinze (315) parts sociales ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (USD 1,-) chacune;

2. Emission de trois cent quinze (315) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement des trois cent quinze (315) parts sociales nouvellement émises et d'une prime d'émission de vingt-deux millions trois cent quarante mille et six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (USD 22.340.685,-);

4. Renomination et reclassement des quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (15.685) parts sociales existantes et des trois cent quinze (315) parts sociales nouvellement émises en dix (10) classes de parts sociales alphabétisées;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

6. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;

7. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quinze Dollars Américains (USD 315,-) pour l'amener de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (USD 15.685,-) à un montant de seize mille Dollars Américains (USD 16.000,-) par l'émission de trois cent quinze (315) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre trois cent quinze (315) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription et Paiement

La personne comparante, Maître Shaohui ZHANG, précité, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à trois cent quinze (315) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune avec un prime d'émission de vingt-deux millions trois cent quarante mille et six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (USD 22.340.685,-)

Le paiement total pour ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission fut fait par apport en nature consistant à la conversion d'une créance s'élevant à vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-) détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société (la "Créance").

Il résulte:

- des comptes intérimaires de la Société du 30 juillet 2010 que l'Associé Unique détient une créance à l'égard de la Société d'un montant de vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-) (les "Comptes Intérimaires");

- d'un rapport d'évaluation du 30 juillet 2010, émis par la gérance de l'Associé Unique (le "Rapport d'évaluation") que la valeur de la Créance est de vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-).

Les Comptes Intérimaires et le Rapport d'Evaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de renommer et de reclasser les quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (15.685) parts sociales existantes et les trois cent quinze (315) parts sociales nouvellement émises en dix (10) classes de parts sociales alphabétisées (les "Parts Sociales"):

- mille six cents parts sociales (1.600) de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 16.000,- (seize mille Dollars américains) représenté par dix (10) classes de parts sociales alphabétisées d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) chacune, comme suit:

- mille six cents parts sociales (1.600) de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 9 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

"La Société pourra racheter chaque Part Sociale de Classe A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts sociales rachetées, sous les conditions et termes suivants:

- Toute une classe de parts sociales doit être rachetée;
- Le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à racheter;
- Le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires de la Société. Lesdits comptes intérimaires de la Société seront préparés sur base d'une date qui ne sera pas plus tôt que huit jours à partir de la date de réduction du capital social et d'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal au total du profit net de la Société, comprenant tout profit reporté ("P") (i) moins toute perte y compris les pertes reportées ("L") (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (jusqu'au montant de L) ainsi que toutes autres réserves librement distribuables ("SR") moins (ii) toutes sommes à mettre en réserve(s) suite aux exigences de la loi ou des statuts au moment de la détermination ("LR"). Ce Montant Disponible est exprimée dans l'équation suivante: $P-L+SR-LR$;
- Le rachat sera exécuté par résolution de l'associée unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise un vote de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75 %) du capital social;
- Les parts sociales rachetées seront annulées suite à la réduction de capital".

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112248/249.

(100127077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Triton III No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 17 août 2010

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A

- Monsieur Robert Quinn, gérant de catégorie B; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010113224/24.

(100128600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Tetra International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010111720/10.

(100126448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Tetra International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010111721/10.

(100126616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Tetra International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010111722/10.

(100126619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Tourismia, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.450.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/08/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010111723/12.

(100126593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Transalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 94.295.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/08/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010111724/12.

(100126594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Sterwen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.
R.C.S. Luxembourg B 49.796.

L'an deux mil dix, le vingt-huit janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STERWEN S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, constituée suivant acte notarié du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 162 du 08 avril 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 15 mars 2002, publié au dudit Mémorial C Numéro 999 du 01 juillet 2002, modifiée suivant acte reçu par ledit notaire WAGNER, en date du 17 septembre 2007, publié au dudit Mémorial C Numéro 548 du 05 mars 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 49.796, L'assemblée est ouverte à 3.15 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Jean de DORLODOT, demeurant à L-9543 Wiltz, 61b, route de Noertrange, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1- le transfert du siège social vers route de Noertrange 61b, à L-9543 WILTZ en date du 1^o janvier 2010.
- 2- la démission de tous les administrateurs et administrateur-délégué, savoir Monsieur Gabriel JEAN, CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl en date du 31/12/2009
- 3- la nomination comme administrateurs, de Madame Chantai Bonaert, demeurant rue du Chesselet 1 bte 1 à B-5537 ANHEE, et de Mademoiselle Marie de Dorlodot, demeurant rue du Chesselet, 1 bte 1 à B-5537 ANHEE et de la société MAXIWEB SA dont le siège social est à L-9543 Wiltz, 61b, Route de Noertrange
- 4- la démission du commissaire aux comptes la société MARBLEDEAL LTD
- 5- la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, savoir la société "NETADVISE" sàrl dont le siège social est à L-9543 Wiltz, 61b, Route de Noertrange

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à L-9543 Wiltz, route de Noertrange 61b et de modifier en conséquence l'article 2 point 1 des statuts, dans la version anglaise et française, comme suit:

" **Art. 2.1.** The Corporation has its Registered Office in the City of Wiltz. The Board of Director is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat."

" **Art. 2.1.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution

L'assemblée révoque, avec effet au 31 décembre 2009, tous les administrateurs et administrateur délégué, savoir: Monsieur Gabriel JEAN (administrateur et administrateur délégué), CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl, décharge leur étant donnée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- Madame Chantai BONAERT, née à Etterbeek (B), le 11 août 1962, demeurant rue du Chesselet 1 bte 1 à B-5537 ANHEE,

- Mademoiselle Marie DE DORLODOT, née à Namur, le 30 mai 1987, demeurant rue du Chesselet, 1 bte 1 à B-5537 ANHEE

- La société MAXIWEB SA dont le siège social est à L-9543 Wiltz, 61b, Route de Noertrange, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 60.427, représentée pour ces fins par Monsieur Hubert Jean de DORLODOT

aux postes d'administrateurs pour un durée de 6 ans, soit du 01 janvier 2010, jusqu'au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque, avec effet au 31 décembre 2009, le commissaire aux comptes, la société de droit anglais, MARBLEDEAL LTD, décharge lui étant accordée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société "NETADVISE" sàrl dont le siège social est à L-9543 Wiltz, 61b, Route de Noertrange inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.270 Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 3.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signe: H. de Dorlodot, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 février 2010 - WIL/2010/84 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 8 février 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010112902/84.

(100127505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010111725/12.

(100126115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 juillet 2010, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TRUST-CONSULT LUXEMBOURG S.A.

La démission de Mr. Jean-Bernard ZEIMET de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 27/07/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010111726/15.

(100126095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

E.F.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.897.

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2010 que:

1) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

MAQUET Mathis

PICARD Marc

ZIGRAND Armand

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

2) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.

Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société Autonome de Révision avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2011

Luxembourg, le 29 juin 2010.
EFG SA
Gust ELSEN / Frank BECK

Référence de publication: 2010113320/27.

(100127550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

U4 Lux, U4 Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.929.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

In the year two thousand and ten, on the eleventh of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Ronald, Leslie, Leonard CHANDLER, company's director, born in Maison Carrée, on the 20th of February 1946, residing in TN24 9AU Ashford (Kent), Kennington, 10 Glebe Way (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland), acting as director of the limited liability partnership "U4 SOLUTIONS LLP", named hereafter, (the "Company").

Such appearing person, acting as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- that the Company has decided to establish a branch office in the Grand-Duchy of Luxembourg and to request the inscription of it from the Luxembourg Trade and Companies Registry (the "Luxembourg Branch");

- that the data relating to the Company are the following:

Company name:	"U4 SOLUTIONS LLP"
Country:	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Name and place of the competent register:	Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff
Registration number:	OC338641
Legal form:	limited liability partnership (equivalent to a Luxembourg "société en nom collectif")
Registered office:	TN23 1BB Ashford (Kent), Bridge Road, Epps Building,

- that the data relating to the Luxembourg Branch (the "Branch") are the following:

Branch name:	"U4 Luxembourg", abbreviated "U4 Lux"
Address:	L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon
Activities:	The Branch's purpose is, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the importation, exportation of all products, the purchase, sale, distribution and marketing in all its forms for all products, even by way of representation. The Branch's purpose is furthermore, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the creation, development, management, transfer and licensing of any Intellectual Property carrier (trademarks, patents, models, DNS, IT-systems, software). The Branch may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

- that Mr. Ronald Leslie Leonard CHANDLER, company's director, born in Maison Carrée (France), on the 20th of February 1946, residing in TN24 9AU Ashford (Kent), Kennington, 10 Glebe Way (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland), in his capacity of director of the Company, has all the powers to engage the Company towards third parties and to represent it in justice by his sole signature;

- that Mr. Olivier Emmanuel BIC, company's director, born in Nancy (France), on the 17th of October 1966, residing in L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, is appointed as permanent representative of the Company for the activity of the Branch; and

- that the Luxembourg branch shall be validly bound by the signature of its sole permanent representative, or in case of plurality of permanent representatives, by the sole signature of any permanent representative.

The permanent representative(s), as the case may be, may delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ronald Leslie Leonard CHANDLER, administrateur de société, né à Maison Carrée, le 20 février 1946, demeurant à TN24 9AU Ashford (Kent), Kennington, 10 Glebe Way (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), agissant comme administrateur de la société "U4 SOLUTIONS LLP", désignée ci-après, (la "Société").

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- que la Société a décidé d'établir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Succursale");

- que les informations relatives à la Société sont les suivantes:

Dénomination sociale:	"U4 SOLUTIONS LLP"
Pays:	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Nom et endroit du Registre compétent:	Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff
Numéro de registre:	OC338641
Forme légale:	limited liability partnership (équivalent à une société en nom collectif luxembourgeoise)
Siège social:	TN23 1BB Ashford (Kent), Bridge Road, Epps Building,

- que les informations relatives à la Succursale Luxembourgeoise (la "Succursale") sont les suivantes:

Dénomination de la Succursale: "U4 Luxembourg", en abrégé "U4 Lux"

Adresse: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon

Activités: La Succursale a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de tous produits, l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes de tous produits, même par voie de représentation.

La Succursale a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de propriété intellectuelle (marques, brevets, modèles, D.N.S., systèmes informatiques, logiciels).

La Succursale pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- que Monsieur Ronald Leslie Leonard CHANDLER, administrateur de société, né à Maison Carrée (France), le 20 février 1946, demeurant à TN24 9AU Ashford (Kent), Kennington, 10 Glebe Way (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), en sa qualité d'administrateur de la Société, a tous pouvoirs d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature;

- que Monsieur Olivier Emmanuel BIC, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, est nommé en tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale; et

- que la Succursale sera valablement engagée par la signature de son représentant permanent unique, ou en cas de pluralité de représentants permanents, par la signature individuelle de l'un de ses représentants permanents.

Le(s) représentant(s) permanent(s) peut (peuvent), le cas échéant, déléguer ses (leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. L. L. CHANDLER, O. E. BIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/35918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111733/122.

(100126575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

En date du 16 août 2010, le conseil de gérance de la société a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle de la gérante Marjoleine Van Oort sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111727/12.

(100126620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Value Capital Partners SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.922.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Travis Investment S. à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152281,

duly represented by Cornelia Mettlen, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The prementioned proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxyholder, acting in her above stated capacity, has drawn up the following articles of a joint stock company (Société anonyme) in the form of a family estate management company which the prenamed party intends to organize:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("Société anonyme") in the form of a family estate management company and under the name of "Value Capital Partners SA-SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the law of May 11, 2007 on the société de gestion de patrimoine familial (hereinafter the "SPF Law"), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand five hundred Euro (31,500 EUR) divided into fifteen (15) shares with a nominal value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100) each

The shares are always in registered form. The ownership of the registered share is evidenced by an inscription on the shareholders register maintained at the Company's registered office.

Certificates attesting such registrations will not be handed to the shareholders.

Any transfer will be evidenced by a declaration of transfer inscribed on the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or their proxyholder or in any other manner allowed by the law.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at one hundred five thousand Euro (EUR 105,000) to be divided into fifty (50) shares with a nominal value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-) each.

The board of directors is authorised, during a period of five (5) years ending on July 21, 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profits carried forward or share premium if allowed by the general shareholders' meeting that decided the allocation to such reserves, profits carried forward and share premium. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 6. The shares are indivisible towards the Company, who will recognize only one owner per share. If there are several owners of one share, they must designate a common proxy holder to exercise their rights towards the Company.

If the share is held separately in usufruct and bare-ownership, it will be registered in the names of the usufruct-holder and bare-owner, but only the usufruct-holder will be convened to general meetings, ordinary and extraordinary, and he will be the sole one admitted to attend and to vote.

Art. 7. Any sale or transfer of shares, either for valuable consideration or for free, is subject to prior approval by the Board of Directors. The sale or transfer amongst living persons or by reason of death is also subject to the agreement of the shareholders given by a general meeting with a majority of 60% of the votes expressed and by at least 66% of the number of shareholders of the Company.

The agreement application, that is notified by the transferor to the Company by registered mail with receipt return, must state the name, first name and address of the transferee and the number of shares for which the transfer is considered.

The Board of Directors must take a decision within one month starting from the date of receipt of the request. The decision of the Board of Directors does not need to be motivated.

If the Board of Directors has not notified its decision within the indicated period, the agreement to the transfer is deemed given, even if the decision was negative.

In case of refusal of the proposed transferee, the Board of Directors is obliged to have the shares acquired by an accepted transferee or by the Company itself in due respect with the applicable legal provisions, within one month of the notification of the refusal.

In any circumstance, the remaining shareholders have a pre-emption right, which they must exercise within thirty days from the notification by the Board of Directors of the refusal to agree the transferee.

Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at a price corresponding to the net book value determined by the Board of Directors on basis of the latest audited annual accounts of the Company or on basis of the latest quarterly accounting situation established by application of the same principles as for the annual accounts.

In case of disagreement between the parties regarding the price, the price will be determined by an arbiter designated and deciding according to civil law rules.

Art. 8. The heirs, legatees, creditors or entitled persons of a shareholder are not allowed under any pretext, to cause the apposal of seals on assets and valuables of the Company, nor demand the sharing or the public auction of such assets and valuables, nor become involved in any manner, with the management of the Company.

They must, for the exercise of their rights, refer to the balance sheets, profit and loss accounts and resolutions taken by the general meeting. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet in Luxembourg, upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location in Luxembourg determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 13. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, respectively local, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 15. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 16. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 17. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday of the month of October at 5.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors from Luxembourg. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Art. 20. Except for cases specifically foreseen, by law or article seven hereof, resolutions of the general meeting are adopted by at least 50% of the votes expressed and by at least 50% of the number of shareholders of the Company, whichever proportion of the share capital will be represented. Amendments to the present articles must be approved by

a resolution of the general meeting of shareholders taken by at least 66% of the votes expressed and by at least 66% of the number of shareholders of the Company, present or represented.

Any shareholder may prior to, during or after the meeting renounce to the convening notice foreseen by article seventeen; in any case the shareholders present or represented are considered as validly convened.

Business year - Distribution of profits

Art. 21. The business year begins on July 1st of each year and ends on June 30th of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 22. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 24. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on June 30, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Travis Investment S. à r.l., prenamed.

The subscribed shares have been fully paid up so that the Company has now at its disposal the sum of thirty one thousand five hundred Euro (EUR 31,500) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,300..

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

1.- Mr. Ivo Hemelraad, director, born in Utrecht, the Netherlands, on October 12, 1961 with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

2.- Mr. Wim Rits, director, born in Merksem, Belgium, on June 14, 1970, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

3. Ms. Johanna Van Oort, director, born in Groningen, the Netherlands, on February 28, 1967, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2011:
BDO Audit SA, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L2013 Luxembourg.

Third resolution

The Company's registered office is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Travis Investment S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Cornelia Mettlen, employée, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de «Value Capital Partners SA – SPF».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ciaprès la «loi SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500) divisé en quinze (15) actions avec une valeur nominale de deux mille cent Euros (EUR 2.100) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives tenu au siège social.

Des certificats constatant ces inscriptions ne seront pas délivrés aux actionnaires.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur mandataire ou de toute autre façon admise par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinq mille Euros (EUR 105.000), qui sera représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de deux mille cent Euros (EUR 2.100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec émission d'actions nouvelles et avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, à condition qu'elles soient autorisées par l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur l'affectation de ces réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, ou toute autre personne dûment autorisée, à recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

Art. 6. Les actions sont indivisibles vis-à-vis de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, ceux-ci seront tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la société.

Si l'action est possédée séparément en usufruit et en nue propriété, elle sera inscrite au nom de l'usufruitier et du nu-propriétaire, mais l'usufruitier est seul convoqué aux assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, et il a seul le droit d'y assister et d'y prendre part au vote.

Art. 7. Toutes cessions d'actions ou transmissions d'actions, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration. La cession ou transmission entre vifs ou pour cause de mort en outre sujette à l'agrément des actionnaires donné en assemblée générale par une décision adoptée par au moins 60% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la société.

La demande d'agrément, qui est notifiée par le cédant à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, doit énoncer les nom, prénom, et adresse du cessionnaire et le nombre des actions dont la cession est envisagée.

Le Conseil d'Administration doit statuer dans le mois de la réception d'une demande de cession. La décision du Conseil d'Administration ne doit pas être motivée.

Si le Conseil d'Administration n'a pas notifié endéans le délai indiqué sa décision, l'agrément de la cession est réputé acquis, même si sa décision était négative.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de un mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par un acquéreur agréé par lui, soit par la société elle-même dans le respect des dispositions légales applicables.

En toute hypothèse les actionnaires restants ont un droit de préemption qu'ils doivent exercer endéans les trente jours de la notification du Conseil d'Administration du refus d'agrément du cessionnaire.

Cette acquisition a lieu à un prix qui, à défaut d'accord entre parties, sera équivalent à l'actif net comptable qui sera déterminé par le Conseil d'Administration sur base des derniers comptes annuels révisés de la société ou du dernier état trimestriel préparé sur les mêmes bases que celles des comptes annuels.

En cas de désaccord entre parties sur le prix, celui-ci sera définitivement tranché par un arbitre désigné et statuant suivant les règles du code civil.

Art. 8. Les héritiers, légataires, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans, aux comptes de profits et pertes et aux décisions de l'assemblée générale.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions

Administration - Surveillance

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration est présent ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par 2 administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par au moins deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'octobre à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 20. Sauf dans les cas expressément prévus par la loi et par l'article sept ci-dessus, les décisions de l'assemblée générale sont adoptées par au moins 50% du nombre des votes exprimés et par au moins 50% du nombre des actionnaires de la société, quelle que soit la portion du capital représenté. Les modifications des présents statuts sont approuvées en assemblée générale des actionnaires par une décision adoptée par au moins 66% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la société, présents ou représentés.

Tout actionnaire peut avant, pendant ou après la réunion de l'assemblée renoncer à la convocation prévue à l'article dix-sept; dans tous les cas les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale sont considérés comme ayant été valablement convoqués.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 24. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

L'intégralité des actions ont été souscrites par Travis Investment S. à r.l.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

- 1.- M. Ivo Hemelraad, directeur, né à Utrecht, Pays-Bas, en date du 12 octobre 1961 avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
2. M. Wim Rits, directeur, né à Merksem, Belgique, en date du 14 juin 1970, avec adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
3. Mme Johanna Van Oort, directeur, née à Groningen, Pays-Bas, en date du 28 février 1967, avec adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

BDO Audit SA., avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L2013 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. METTLEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33538. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111735/499.

(100126479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Financière E2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Financière Figaro S.à r.l. le 24 juin 2010

Le conseil de gérance de Financière Figaro S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière Figaro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010111782/15.

(100125909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Wally Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WALLY YACHTS S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010111741/11.

(100126512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Vanbreda Risk & Benefits, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

—
L'an deux mille dix, le dix août.

Pardevant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon

Agissant en qualité de:

I.- mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois «VANBREDARISK & BENEFITS S.A.» (La «SOCIÉTÉ ABSORBANTE») ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.547,

constituée originellement sous la dénomination de «J VAN BREDARISK & Co LUXEMBOURG, suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 35, du 31 janvier 1991;

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Frank BADEN le 30 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1461, du 09 octobre 2002;

modifiée (mise en Euros du capital social avec la suppression de la valeur nominale des actions) suivant procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 05 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 37, du 14 janvier 2003;

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Frank BADEN le 06 mai 2003 publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 582, du 27 mai 2003;

et modifiée (projet de fusion) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 09 juin 2010, numéro 23.219 de son répertoire, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1398, du 08 juillet 2010,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante en date à Mamer, du 12 juillet 2010.

II.- mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «AS-SURGEST S.A.» (La «SOCIÉTÉ ABSORBÉE»), ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.266,
constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 271, du 20 avril 1999;
modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 632, du 13 août 2001;
modifiée (mise en Euros du capital social) suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 21, du 09 janvier 2003;
et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, le 03 février 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 610, du 20 mars 2009;
en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbée en date à Mamer, du 12 juillet 2010.

Les pouvoirs conférés par les conseils d'administration de la Société Absorbante du 12 juillet 2010 et de la Société Absorbée du 12 juillet 2010, et le rapport spécial du conseil d'administration à la réunion des actionnaires de la Société Absorbante statuant sur l'opération de fusion de la Société Absorbée, du 03 juin 2010, après avoir été signés «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné demeureront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

La comparante ès qualités, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le constat de fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée comme suit:

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont décidé de procéder à la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée par absorption de la Société Absorbée dans la Société Absorbante;

La Société Absorbante détient la totalité des parts sociales de la Société Absorbée, la fusion étant opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 09 juin 2010, numéro 23.219 de son répertoire et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1398, du 08 juillet 2010.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société Absorbante, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1^{er} (a) et (b) de la Loi;

Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante sur la base de l'article 279 (c) de la Loi et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C n° numéro 1398, du 08 juillet 2010.

Ceci exposé, par suite de la fusion avec la Société Absorbante, la Société Absorbée cesse d'exister et ses actions sont annulées.

La fusion est effective entre les parties à partir du 1^{er} janvier 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Transfert Des avoirs

La partie comparante constate que l'actif net de la Société Absorbée est d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (31.250 €), ainsi que le constate le rapport de la Société de Révision et d'Expertise S.à.r.l, avec siège à Mamer, 53, route d'Arlon, en date du 03 juin 2010.

L'original de ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné demeurera annexé au présent acte afin d'être enregistré et formalisé avec ce dernier.

Modification de l'article 5 des statuts concernant le capital social

De ce qui précède il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. le capital social est fixé à SOIXANTE DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX EUROS virgule SOIXANTE-NEUF CENTS (62.236,69 €) représenté par DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE /2250) ACTIONS sans désignation de valeur nominale.

Régime Fiscal

En application des dispositions de l'article 170 (2) et de l'article 171 de la loi du 4 décembre 1967 sur l'impôt sur le revenu, telle que modifiée et de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements

de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, telle que modifiée, la fusion bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu et de droit d'apport.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour faire pour procéder à la radiation de la Société Absorbée au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, dater qu'en tête des présentes.

Les documents ayant été lus au comparant, qui est connu du notaire de par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pache , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2010. Relation: EAC/ 2010/ 9812. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111736/100.

(100126198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.903.

En date du 16 août 2010, le conseil de gérance de la société a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle de la gérante Marjoleine Van Oort sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111738/12.

(100126648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59373 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111739/10.

(100126527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

WA Property Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111740/9.

(100126205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 30 juin 2010

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg 1 Sarl, Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B 127.250 que:

- Il a été accepté la démission de David Collins, ayant son adresse professionnelle au Level 2, 40 Berkeley Square, London W1J 5AL, London, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg 1 Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;

- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;

- Monsieur David John Newling, en tant que gérant A de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2010113376/23.

(100127829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Werby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.582.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010111744/12.

(100126653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Werby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.582.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010111745/18.

(100126654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 6 août 2010 à 11.00 heures au 145, rue du Kiem, Strassen:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Joseph P. LaRocque - 228 Berrywood Drive, Severna Park, Maryland, 21146, USA au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis - 4, Rue Belle-Vue, L-4974 Dippach, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Joseph M. Keane 15 Rathasker Heights Nass. Co. Kildare, Irlande au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Mr. Brian Collins - Festina Lente, Herbert Road, Bray, Co. Wicklow, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée des Actionnaires a pris connaissance de la réélection de Monsieur John Alldis et de Monsieur Joseph P. LaRocque comme Administrateur-Délégué, autorisant chacun d'eux en qualité de représentants du Conseil d'Administration à agir dans le cadre de la gestion journalière de la société.

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ont été réélus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé" pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2010.

Pour le compte de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010113359/24.

(100127634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Cars-Tuning-Lease, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 60A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.984.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111754/10.

(100125400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
L'an deux mille dix, le seize juin à 12.00 heures.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation "VELIO INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.591, constituée suivant acte reçu le 11 août 2000, publié au Mémorial C numéro 98 du 8 février 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu en date du 16 juin 2010, comprenant nomination de Monsieur Valts VIGANTS, demeurant à Brivibas street 40-16, Riga, LV-1050 Latvia (Lettonie), en tant que liquidateur; Madame Anda ABOLIMA, demeurant à Brivibas street 40-16, Riga, LV-1050 Latvia (Lettonie) a été nommée commissaire à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 4.500 (quatre mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport de la commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et à la commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport de la commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et à la commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. NOEL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27070. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010111737/62.

(100126260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.206.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par l'associé unique suivant acte du 1^{er} avril 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé de l'associé unique de la Société en date du 9 août 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse suivante:
20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010111755/19.

(100125063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

—
EXTRAIT

Le 04 août 2010 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, durant laquelle ladite assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée des Actionnaires a prorogé les mandats des administrateurs suivants pour une période qui prendra fin en date du 03/11/2010:

- Filip DE WILDE, né le 16 janvier 1972 à Sint-Niklaas (B), demeurant professionnellement au n°63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué;

- Jean-Pierre DE WOLF, né à Etterbeek (B) le 26/12/1951, demeurant professionnellement au n°63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- Graham DEW, né à Oxford (GB) le 01/04/1967, demeurant professionnellement au n°63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- James LITTLE, né à Coventry (GB) le 15/10/1971, demeurant professionnellement au n°63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010113371/25.

(100127750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

HealthPoint (Luxembourg) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.520.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2010 passée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 9 août 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse suivante:
20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010111756/19.

(100125055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Cidron Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.483.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Cidron Silicon Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 August 2010, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Silicon S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 153.483, incorporated by notarial deed enacted on June 2, 2010 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1411 dated on July 9, 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the six hundred and fifty (650) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Increase of the issued share capital by an amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it to thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550) by the issue of one (1) new ordinary share with a par value of fifty euro (EUR 50), by contribution in cash;

2. Amendment of the article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

3. Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution:

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital by the amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it from its present amount of thirtytwo thousand five hundred euro (EUR 32,500) to thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550) by the issue of one (1) new ordinary share with a par value of fifty euro (EUR 50), having the same rights and obligations than the existing ordinary shares.

Second resolution:

The Sole Shareholder accepted the subscription of one (1) new ordinary share to be issued, with a par value of fifty euro (EUR 50), by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the aforementioned company "Cidron Silicon Limited", here represented as stated here-above, which declared to subscribe to one (1) new ordinary share and to have it fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000) so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000), as was certified to the undersigned notary.

The total value of the payment amounting to two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000), is allocated as follows:

- fifty euro (EUR 50) to the share capital;
- three thousand two hundred fifty-five euro (EUR 3,255) to the legal reserve; and
- two hundred twenty-three million ninety-six thousand six hundred ninety-five euro (EUR 223,096,695) to the share premium.

Third resolution:

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550), represented by two hundred and fifty-one (251) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class

C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares", and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares"), being a total of six hundred fifty-one (651) shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le onze août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît

Cidron Silicon Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 août 2010, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Silicon S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153 483, constituée suivant acte reçu le 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1411 du 9 juillet 2010 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 650 (six cent cinquante) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour le porter à trente deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), par apport en numéraire.

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus.

3. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), avec les mêmes droits et obligations que ceux existants pour les parts sociales existantes ordinaires.

Seconde résolution

L'Associé Unique accepte la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire émise, avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), par apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt-trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000).

Intervention - Souscription - Libération

A ce sujet "Cidron Silicon Limited", prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus;

a déclaré souscrire à une (1) part sociale ordinaire nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent vingt-trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La valeur totale du paiement d'un montant de deux cent vingt-trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000) est allouée de la manière suivante:

- cinquante euros (EUR 50) au capital social;
- trois mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 3.255) à la réserve légale; et
- deux cent vingt-trois millions quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 223.096.695) à la prime d'émission.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550), représenté par deux cent cinquante et une parts sociales ordinaires (251) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les «Parts Sociales Préférentielles»), forment un total de six cent cinquante et une (651) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2010. Relation: LAC/2010/36277. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112510/143.

(100127329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

HOBO SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 99.541.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

HOFFMANN Marcel.

Référence de publication: 2010111758/10.

(100124987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de ACF II Investment S.à r.l. le 5 juillet 2010

Le conseil de gérance de ACF II Investment S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACF II Investment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010111762/14.

(100125899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de ALF Participations S.A. le 5 juillet 2010

Le conseil d'administration de ALF Participations S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participation S.A.

Signature

Référence de publication: 2010111763/13.

(100125900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

**Approche, Société à responsabilité limitée,
(anc. Approche).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010111765/14.

(100125637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

A dater du 13 août 2010, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

ARTVALUE.COM - RCSL N°: B54750

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2010111766/12.

(100125982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Global Wood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.433,80.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.048.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 28 juillet 2010, que l'associé Value Profit Fund Limited, avec siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Royaume-Uni, avec numéro d'immatriculation 70261, registre de Commerce de Jersey, a transféré toutes ses 1,568 parts sociales détenues dans Global Wood International Holding S.à r.l. à Hardt Group Investments AG, avec siège social à Stubenring 18, A-1010 Viennes, Autriche, avec numéro d'immatriculation FN-239495z, registre de Commerce de Viennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Wood International Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010111865/17.

(100126324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

ARTVALUE.COM - RCSL N°: B54750

Le 13 août 2010.

Advanced Accountants and Associates LTD

Signature

Référence de publication: 2010111767/13.

(100125983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

AUSZUG

Aus einem Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft vom 22. Dezember 2008 geht hervor, dass die KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 103.590, als Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010111822/15.

(100126441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de ASF II EURO MOUNTAIN le 8 juillet 2010

Le conseil de gérance de ASF II EURO MOUNTAIN a décidé de transférer le siège social de la société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASF II EURO MOUNTAIN

Signature

Référence de publication: 2010111768/14.

(100125969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.926.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Ltd., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Pumpkin S.A."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2010, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2011.

Payment - Contributions

- 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Laurent Ricci, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Crystal Pumpkin S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant

au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2010, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Libération - Apports

- 3.100.000 (trois million cent mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Franck Doineau, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Laurent Ricci, née le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33150. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111533/497.

(100126532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

—
Extrait des résolutions adoptées par les gérants de AXAPEM S.à r.l. le 25 juin 2010

Les gérants de AXAPEM S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXAPEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010111770/14.

(100125973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de BONNEFONT S.à r.l. le 25 juin 2010

Le conseil de gérance de BONNEFONT S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONNEFONT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010111772/14.

(100125972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Foncière de Pantin, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 80.181.

—
A dater du 13 août 2010, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

FONCIERE DE PANTIN - RCSL N°: B80181

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2010111784/12.

(100125980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Century Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111775/11.

(100125593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Financière C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.370.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de FINANCIERE C S.A. le 8 juillet 2010

Le conseil d'administration de FINANCIERE C S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE C S.A.

Signature

Référence de publication: 2010111780/13.

(100125896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de FINANCIERE E S.A. le 8 juillet 2010

Le conseil d'administration de FINANCIERE E S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE E S.A.

Signature

Référence de publication: 2010111781/13.

(100125894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 22 mars 2010

Le Conseil d'administration de ING Investment Management Luxembourg S.A. prend note de la démission de Monsieur Johannes Boltjes en tant que dirigeant de la Société avec effet au 22 mars 2010.

Le Conseil d'administration décide de nommer Madame Edith Magyarics, Chief Operating Officer, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3 rue Jean Piret L-2965 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Johannes Boltjes en qualité de dirigeant de la Société avec effet au 22 mars 2010.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010111881/17.

(100126268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.
